



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20201019-DP_2020_ST_57-DE
Reçu le 19/10/2020
Publié le 19/10/2020

DECISION DU PRESIDENT

DP 2020 ST 57

Objet : Installation de dispositifs semi-enterrés sur la commune de Cervières- Dépôt d'une autorisation d'urbanisme

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

VU l'arrêté préfectoral n°05.2019.07.05.004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,

VU la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 portant délégation au Président pour solliciter et signer toute déclaration ou demande d'autorisation au titre du droit des sols ou du code de la construction nécessaire à la réalisation ou à la modification d'un bâtiment ou d'une infrastructure communautaire,

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU le Code de l'urbanisme

DECIDE

ARTICLE Unique : De déposer et de signer au nom de la Communauté de communes du Briançonnais un dossier d'urbanisme lié à l'installation de dispositifs semi-enterrés sur la commune de Cervières ainsi que tout acte y afférent

Fait à Briançon, le 19 OCT. 2020

Le Président,

Arnaud MURGIA



Décision transmis en Préfecture le :
Date d'affichage :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication